



## DES SUITES POUR LES EIC !

**Le 1<sup>er</sup> décembre 2023, à l'appel de la CGT, les cheminot·e·s des EIC se sont mobilisés massivement dans les régions pour dénoncer le manque de moyens et d'effectifs et l'absence de reconnaissance des métiers de la circulation.**

Si les actions menées depuis 2022 ont permis d'obtenir des annonces de recrutements dans les territoires, dans les faits, les cheminot·e·s des EIC ont encore du mal à mesurer de réels impacts positifs sur leurs conditions de travail.

Les nouvelles règles de classification et de rémunération des métiers servent désormais de levier à la Direction pour porter atteinte aux salaires des nouveaux embauchés. Le niveau de responsabilités dans les postes d'aiguillage n'est pas en adéquation avec le salaire proposé. Dans ces conditions, les candidats quittent les formations voire leur emploi dès la réception des premiers bulletins de paie.

**Il est urgent d'augmenter les salaires des cheminot·e·s de la circulation, de reconnaître les qualifications et d'améliorer les conditions de travail.**

Les cheminot·e·s doivent, avec la CGT, poursuivre les interpellations de leur direction d'établissement pour gagner des embauches et la couverture de tous les postes.

De plus, il devient nécessaire de réduire la pénibilité liée au travail en horaires décalés, de respecter les contours des métiers, d'améliorer les formations et de valoriser les examens et les parcours professionnels.

Alors que la direction de SNCF Réseau prévoit d'organiser une table ronde le 28 février prochain pour traiter des « conditions d'exercice des métiers », la CGT a d'ores et déjà porté des revendications en termes d'amélioration des roulements, d'aménagement de postes de fin de carrière, de départ anticipé et de reconnaissance des métiers.

La CGT revendique également :

- l'augmentation générale des salaires et la revalorisation de la prime de travail, avec des mesures équivalentes pour les cheminots contractuels ;
- l'amélioration des conditions de travail avec des roulements respectant l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle ;
- la réduction de la pénibilité ;
- une CPA pour tous de 48 mois ainsi que des mesures pouvant aller jusqu'à 24 mois supplémentaires pour les métiers de la circulation reconnus à pénibilité avérée (36 mois travaillés rémunérés à 100 % et 36 mois non travaillés rémunérés à 75 %).

La CGT réunira prochainement ses sections pour décider de nouvelles journées d'actions coordonnées.

**De nouvelles mobilisations sont nécessaires pour contrer la direction SNCF, qui organise la division des cheminot·e·s et la casse de nos métiers !**

